

EE 1 D THL 16.4.85

Copies

JJD
JFC
M. GHILLEBAERT

R. SPINDLER

Helsinki, le 4 Avril 1985

M. Jacques DENONX
Directeur Général des
Télécommunications
Ministère des PTT
20, Avenue de Ségur
F-75700 PARIS
France

M. Ph. Dupuis

*Copies: DAI
(NF) DTRE*

*J. Londerup
13.4.1985*

OBJET : Radiotéléphone cellulaire numérique

Monsieur le Directeur Général,

Je vous remercie de votre lettre du 15 mars 1985, que j'ai réexpédiée à mes collègues des pays scandinaves, le Danemark, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Les pays scandinaves ont suivi avec intérêt les efforts de différents pays pour satisfaire aux demandes des services des radiocommunications mobiles terrestres dans la bande 900 MHz et nous sommes conscients des attitudes divergentes prises par divers pays sur les systèmes dits intérimaires, catégorie dans laquelle rentre aussi le NMT 900. En même temps, nous savons bien que tous les pays européens souhaitent, indépendamment des systèmes intérimaires, une prompte introduction en commun d'un système numérique européen. Les pays scandinaves, eux aussi, participent activement à la réalisation de ce projet tout en espérant qu'une définition de système commune, accessible à tous, pourra être mise au point en commun par les administrations des télécommunications, en collaboration avec les fabricants d'appareils.

Entre les pays scandinaves il a toujours régné une division de travail dans le domaine du service des radiocommunications mobiles terrestres, par laquelle les administrations des télécommunications s'occupent de l'acquisition et de l'exploitation des réseaux de stations de base, tandis que l'industrie se charge de la vente et du maintien des appareils téléphoniques mobiles, de type essayé et approuvé, en contact direct avec les clients. La demande des services téléphoniques mobiles se trouve ainsi réglée par le jeu de la libre concurrence.

.. / ...

261 15 FHL 16.4.85

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE FINLANDE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Helsinki, le 4 Avril 1985

V/Réf. T/DG/186

M. Jacques DONDOUX
Directeur Général des
Télécommunications
Ministère des PTT
20, Avenue de Ségur
F-75700 PARIS
France

M. Ph. Dupuis
Objet: DAI
(NF) DTRE
J. Dondoux
13.4.1985

OBJET : Radiotéléphone cellulaire numérique

Monsieur le Directeur Général,

Je vous remercie de votre lettre du 15 mars 1985, que j'ai réexpédiée à mes collègues des pays scandinaves, le Danemark, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Les pays scandinaves ont suivi avec intérêt les efforts de différents pays pour satisfaire aux demandes des services des radiocommunications mobiles terrestres dans la bande 900 MHz et nous sommes conscients des attitudes divergentes prises par divers pays sur les systèmes dits intérimaires, catégorie dans laquelle rentre aussi le NMT 900. En même temps, nous savons bien que tous les pays européens souhaitent, indépendamment des systèmes intérimaires, une prompte introduction en commun d'un système numérique européen. Les pays scandinaves, eux aussi, participent activement à la réalisation de ce projet tout en espérant qu'une définition de système commune, accessible à tous, pourra être mise au point en commun par les administrations des télécommunications, en collaboration avec les fabricants d'appareils.

Entre les pays scandinaves il a toujours régné une division de travail dans le domaine du service des radiocommunications mobiles terrestres, par laquelle les administrations des télécommunications s'occupent de l'acquisition et de l'exploitation des réseaux de stations de base, tandis que l'industrie se charge de la vente et du maintien des appareils téléphoniques mobiles, de type essayé et approuvé, en contact direct avec les clients. La demande des services téléphoniques mobiles se trouve ainsi réglée par le jeu de la libre concurrence.

../...

Ladite division de travail implique de la part des administrations des télécommunications une impartialité absolue envers l'industrie. De notre point de vue, il est particulièrement important de conserver cet état de choses, aussi en ce qui concerne les systèmes à venir.

Les prévisions disponibles prédisent pour l'année à venir un épuisement de la capacité du réseau NMT 450 dans les régions les plus encombrées de Scandinavie. Avant que cela ne se produise, on y introduira des réseaux à cellules qui seront parmi les plus denses au monde.

Une restriction artificielle de la demande est hors de question. Ainsi la demande toujours croissante ne pourra être satisfaite que par l'introduction d'un réseau dans une nouvelle bande de fréquences. Le seul système qui puisse être réalisé en Scandinavie en 1986 est le NMT 900.

Nous sommes d'avis que la réalisation du système NMT 900 ne retardera pas le développement d'un système pour la génération suivante. En supposant que les paramètres les plus importants du système soient déterminables en 1986, nous croyons que la mise au point des spécifications des divers composants du système prendra encore au moins deux ans.

Le NMT 900 se réalisera en tenant compte des exigences du système européen collectif à être introduit dans la même bande de fréquences. Par rapport au NMT 450, le NMT 900 apportera plusieurs améliorations qui le rendront meilleur que ses prédécesseurs du point de vue de l'économie de fréquences. Le réseau se construira dès le début en cellules, ce qui réduira au minimum le besoin en fréquences. Il en résulte en même temps une partie de l'infrastructure exigée par le futur système européen collectif. La construction du NMT 900 ne s'étendra que jusqu'au point nécessaire pour satisfaire aux besoins dans chaque cas particulier.

Les résolutions prises en Scandinavie pour amplifier la capacité du système téléphonique mobile terrestre par l'introduction du NMT 900 ne signifient aucun changement de notre intention de contribuer à la réalisation au plus tôt d'un système numérique. Nous voulons toutefois faire remarquer que nous apprécions hautement l'utilisation complète de tous les avantages offerts par la digitalisation. L'économie de temps ne doit pas se faire aux dépens de la maturité de conception du système.

../...

Helsinki, le 4 avril 1985

En plus ample témoignage de l'importance que nous attachons au développement des systèmes numériques pour la génération suivante, nous voulons nous référer, d'une part, à la contribution en travail que nous avons faite dans le GSM et, d'autre part, au fait que le groupe de travail scandinave NR-FMK fut séparément installé afin de collaborer au travail au sein du GSM.

Nous sommes toutefois d'avis que le travail du GSM doit être intensifié. L'évaluation nécessaire des différentes propositions de solutions rentre dans le cadre du travail du GSM. Par conséquent, nous jugeons à propos de faire établir un noyau actif permanent au sein du GSM dans les délais les plus rapides, afin de pouvoir disposer constamment de la compétence nécessaire.

L'Administration des télécommunications de Suède s'est déjà déclarée prête à se charger de l'installation d'un noyau permanent à Stockholm. Nous accueillerions volontiers l'appui de cette proposition aussi par l'Administration française et l'Administration allemande. Les administrations scandinaves ont, par le progrès fait avec le NMT, ainsi que par le soutien puissant au développement dans le domaine numérique, acquis un savoir-faire qui, de notre avis, serait d'un grand profit pour l'Europe entière si l'intensification du travail du GSM proposée était réalisée.

Vous faites mention dans votre lettre de votre intention d'annoncer un forum en 1986 pour améliorer la coopération entre les administrations et l'industrie. Les administrations scandinaves soutiennent toutes les activités qui servent à faire avancer la réalisation des projets établis dans le cadre de la CEPT et elles accueilleraient avec plaisir la possibilité de participer aux préparatifs.

Très cordialement,



Pekka Tarjanne
Directeur Général